

Le pouvoir de définir

Autor(en): **Linder, Wolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 962

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public 962 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 7 septembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Le pouvoir de définir

Une personne qui m'était proche perdit sa main droite. Quelques mois après son accident, elle avait appris à cuisiner, à écrire, à coudre, avec sa seule main gauche. En utilisant habilement une prothèse en plastic, elle parvenait également à tenir ses cheveux pour se coiffer, à tourner le robinet de la douche et à taper sur les touches «return» et «espace» de sa machine à écrire.

La chose la plus difficile fut de pouvoir conduire à nouveau une voiture. L'obstacle n'était pas tant la perte de sa main que l'interprétation que les autorités administratives faisaient de cette amputation. Pour que la personne puisse garder son permis de conduire, les fonctionnaires exigeaient, sur le véhicule: une transmission automatique accessible de la main gauche; le déplacement de tous les leviers et boutons qui n'étaient pas à portée de la main gauche; la pose d'une poignée tournante sur le volant; le remplacement du frein à main par un dispositif à pied. Quant à la conductrice, elle devait répondre aux exigences suivantes: se soumettre à un examen médical, à un cours de réapprentissage surveillé et subir un nouvel examen de conduite. Une année plus tard, têtue, la personne touchait enfin son second «bleu». En plus d'une procédure souvent humiliante, le coût des transformations de sa voiture s'élevait à plus de 5000 francs.

Il y a maintenant des milliers de conducteurs qui investissent pareille somme — ou moins, la concurrence faisant chuter les prix — pour conduire d'une main. Ils peuvent se passer des tracasseries auxquelles a dû se soumettre la personne dont j'ai parlé, et aucune autorité ne leur a jamais rien demandé sur leur capacité à conduire d'une seule main. Ces personnes ne sont pas des handicapés. Il s'agit des conducteurs qui trouvent indispensable de rester «branchés» lorsqu'ils sont au volant, grâce au téléphone NATEL. Les autorités encouragent d'ailleurs ce comportement, puisque les PTT investissent chaque année des dizaines de millions de francs pour permettre à toujours plus de personnes de rester connectées,

d'une main, sur le réseau téléphonique.

La différence d'interprétation par les autorités des conséquences de la «conduite à une main» est frappante. Mais il est de nombreux autres cas, souvent moins spectaculaires, où le traitement infligé varie selon la nature des utilisateurs, quand bien même les besoins sont identiques. Ainsi pour prendre le train à la gare de Berne, vous vous retrouvez très proche des quais en arrivant en taxi ou en voiture, pour lesquelles des places de stationnement existent en nombre suffisant. Vous n'aurez pas cette chance si vous arrivez en vélo — vous aurez souvent bien de la peine à lui trouver un peu d'espace pour le déposer. Et si vous venez à pied, vous serez confronté à des cheminements parfois dangereux, à de mystérieux ascenseurs et devrez faire d'immenses détours.

Nous vivons dans une société à deux vitesses: rapide, à l'heure du dernier progrès, pour les «battants», pour ceux qui correspondent à l'image de l'homme moderne, efficace et toujours pressé. Il arrive en taxi à la gare, téléphone depuis sa voiture et se déplace en confortable Intercity. Vitesse lente par contre pour ceux qui n'entrent pas dans ce cadre: celles et ceux qui sont pendulaires dans des tortillards, qui traînent leurs sacs à commissions dans des bus bondés, qui font la course entre la fin de leur boulot, la crèche qui ferme trente minutes plus tard et le supermarché dont les portes sont closes à six heures et demie précises. A la base de ces discriminations quotidiennes, il y a la force de l'habitude, la course à la rentabilité. Mais elles frappent ceux qui sont déjà désavantagés et souvent aussi, scandaleusement, des groupes qui ne sont pas organisés et qui n'ont rien à donner ou à refuser en échange d'une «faveur» qu'on leur accorderait. Pour eux, ce qui compte, ce n'est pas seulement le pouvoir de décision d'un parlement, mais aussi le pouvoir d'interprétation dont dispose l'administration. Il faut revendiquer pour ceux qui n'ont pas de voix.

WL